

## **Nouvelles conditions de tarif réduit et de gratuité pour l'exercice 2023**

**Vu les délibérations du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Ecole du Breuil en séance du 26 janvier 2022 et du 18 mars 2022,**

Les tarifs d'inscription pour les cours à partir de mai sont fixés comme suit :

- 36 € la ½ journée et 72 € la journée par personne à plein tarif ;
- 25 € la ½ journée et 50 € la journée par personne à tarif réduit.

Par dérogation à ce qui précède,

### **La gratuité est accordée aux catégories suivantes :**

- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), ou de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;

### **Le tarif réduit est consenti aux catégories ci-après :**

- les jeunes de 18 à 26 ans ;
- les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant ;
- les demandeurs d'emploi ;
- les titulaires de la carte d'invalidité des pensionnés de guerre et leur accompagnateur.trice ;
- les membres de familles nombreuses titulaires de la carte de réduction de la SNCF ;
- les journalistes spécialisés dans l'horticulture, la botanique ou l'agriculture.
- les salariés des associations œuvrant dans le domaine de l'horticulture, du jardinage et du paysage
- le personnel de la Ville de Paris sur présentation de sa carte professionnelle ;
- les anciens élèves de l'École Du Breuil ;
- les titulaires de la carte d'invalidité civile délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et leur accompagnateur.trice
- les titulaires de la carte mobilité inclusion, mention invalidité, délivrée par la MDPH et leur accompagnateur.trice ;